Municipalité de
Saint-Adelphe

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE par le soussigné, directrice générale de la susdite municipalité, QUE;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le

RÈGLEMENT 2024-339

VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION.

Ce règlement a été adopté à une séance ordinaire tenue le 13e jour de janvier 2025.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heure d'ouverture.

Avis de motion le 9 décembre 2024.
Adoption du projet de règlement le 9 décembre 2024.
Adoption du règlement le 13 janvier 2025.

Donné à Saint-Adelphe, ce 13e jour de janvier 2025.

Julie Francoeur,

Directrice générale

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code Municipale)

Je, soussignée, résidante à St-Séverin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le treizième jour de janvier 2025.

EN FOIS DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour de janvier 2025.

Julie Francoeur,

Directrice générale